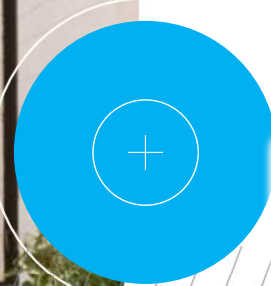




Offre de financement court terme à Egletons Habitat : prêt relais



Proposition du 11/12/2024
Date de validité : 13/12/2024



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin



CONTACTS



NAJIM CHAHID

RESPONSABLE MARCHÉS LOGEMENT SOCIAL ET ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES

04 73 98 56 69 OU 06 35 29 35 51 najim.chahid@cepal.caisse-epargne.fr



CHRISTIAN RABACHOU

DIRECTEUR DES MARCHÉS INSTITUTIONNELS ET IMMOBILIER

05 55 34 85 84 OU 06 75 25 12 78 christian.rabachou@cepal.caisse-epargne.fr



SOMMAIRE

Principes de l'emprunt

Charte de bonne conduite

Produits proposés

- ✓ 1. Prêt relais court terme taux fixe pour une durée de six mois : **acquisition de 15 logements sur le territoire auprès d'un organisme et en attente de la mise en place de prêts réglementés destinés au conventionnement de ces derniers**



PRINCIPES D'EMPRUNTS

Les stratégies d'emprunt

- L'emprunteur a la possibilité de choisir un prêt parmi une stratégie :
 - « Taux fixe »
- Chaque stratégie supporte un risque de taux qui peut-être, le cas échéant, pour l'indexation Euribor, plafonné.
- Le choix des caractéristiques d'un nouvel emprunt sera réalisé par l'emprunteur au regard des avantages et inconvénients de la stratégie elle-même, de ses objectifs et de l'exposition globale au risque de taux de son encours global
- **Responsabilité de l'emprunteur**
 - Il appartient à l'emprunteur de solliciter les avis internes et externes qu'il estime nécessaires ou souhaitables, pour vérifier l'adéquation des stratégies de taux avec ses objectifs et ses contraintes.
 - Il incombe donc à l'emprunteur de procéder à une évaluation indépendante, notamment des aspects financiers, juridiques et budgétaires des offres de financement proposées, afin d'apprécier les mérites et risques de chaque stratégie envisagée.
- **Éléments présentés dans cette proposition de financement**
 - Les informations sur les prix ou marges sont indicatifs et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marchés.
 - Les performances passées et les performances simulées ne garantissent pas les performances futures.
 - L'emprunteur est invité par ailleurs à prendre connaissance de l'Avertissement à la fin de la présente proposition de financement.
 - Nous vous rappelons que les termes et conditions mentionnés dans le présent document sont indicatifs et ne constituent en aucun cas un engagement du Groupe Caisse d'Épargne. Ils ne limitent pas le droit du Groupe Caisse d'Épargne à amender lesdits termes et conditions pendant le processus à venir de négociation et de finalisation de la documentation.
- **Le dossier reste par ailleurs soumis à l'accord de notre comité de crédit.**

LOGEMENT SOCIAL ET ENTREPRISES
PUBLIQUES LOCALES



PRÊT RELAIS

Prêt	Prêt relais
Objet	Financement de l'acquisition de 15 logements sur le territoire en attente de mise en place de prêts réglementés octroyés par la Caisse des Dépôts
Montant du financement	1 500 000 €
Durée	6 mois (à compter du 18/12/2024)
Taux	2,99%
Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	In fine
Base de calcul des intérêts	30/360
Commission d'engagement	0,15% du montant sollicité
Garantie	Ville d'Egletons (50%) et Communauté de Communes Ventadour Monédières (50%)

La proposition ci-dessus est soumise à l'accord préalable de notre comité de crédits



AVERTISSEMENTS

■ Caractère informatif du document – Confidentialité des informations

Ce document constitue une présentation commerciale d'un projet à des fins de discussion. Si une transaction est effectivement conclue entre la Caisse d'Épargne et le client en suite de discussion sur le présent document, seules les modalités contractuelles finales de la documentation conclues seront opposables à la Caisse d'Épargne.

Ce document est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de la Caisse d'Épargne et ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de ces derniers.

■ Absence de garantie sur l'exactitude et l'exhaustivité des informations

La Caisse d'Épargne ne saurait être tenue d'une quelconque responsabilité à raison de toute information, ni ne garantissent l'exactitude ou le caractère complète d'aucune information contenue dans les présentes qu'elles auraient recueillies de tiers ou de sources d'information considérées comme fiables.

Les informations figurant dans la présentation n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour ultérieure des informations qui y figurent.

■ Absence d'offre commerciale ou de recommandation

En aucun cas ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, un démarchage ou un engagement ferme de la Caisse d'Épargne de mettre en place ladite transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Aucune disposition des présentes ne doit être considéré comme une recommandation à accepter les propositions qui y sont contenues. Tout engagement présenté dans ce document devra être, conformément aux règles internes de la Caisse d'Épargne, préalablement approuvé par le Comité des engagements.

■ Absence de garantie de résultat

Les affirmations, hypothèses et opinions contenues dans ce document peuvent constituer des prévisions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans ces affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une grande variété de facteurs. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est par conséquent donnée par la Caisse d'Épargne quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmations, hypothèses et opinions contenus dans ce document et leurs destinataires ne doivent se fier qu'à leurs propres analyses, avis et conseils. Rien dans ce document est ou ne doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et les performances simulées ne garantissent pas les performances futures.

■ Décision autonome du client

La Caisse d'Épargne n'accepte ni n'assume une quelconque mission de conseil, de quelque nature que ce soit (juridique, financier, comptable fiscal, etc.), à l'égard du client.

La présente proposition détaille de bonne foi de la manière et avec le degré de détails exigé par le client les avantages et risques liés à la conclusion de la stratégie de prêt proposée. Il appartient au client s'il estime avoir besoin d'autres informations pour consentir de la manière la plus éclairée et transparente à la présente proposition de solliciter de la Caisse d'Épargne toute information qu'il souhaiterait obtenir et il lui sera répondu avec toute la diligence requise.



LOGEMENT SOCIAL ET ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES



HAUTE-LOIRE



CREUSE



ALLIER



PUY-DE-DOME



CANTAL



CORRÈZE



HAUTE-VIENNE



7 +

